

Info-pêche No 57

Bulletin d'information de l'AGSP - paraît trois fois par an - gratuit - 09/2010

Page 1	Editorial : activité alimentaire ... ou loisir contemplatif et responsable ?
Page 2	Allondon : du rêve à la réalité ...
Page 3	Michel W. : désigné «Boleu 2010» / France voisine 1 : pisciculture pour les truites du Borne Blagues de pêche : toute ressemblance ...
Page 4	France voisine 2 : le travail formidable de l'AAPPMA de Divonne
Pages 5-6	P'tites nymphos : on n'en rate pas une !
Page 7	Cormorans du Fanel : coups bas et reculades
Pages 8-9	Nouvelles de la FSP : les infos de notre Fédération nationale
Page 10	Pétition contre l'avalanche de microcentrales en Suisse (signez et faites signer !!!)
Page 11	Loi sur la Protection des Eaux : mauvaise fronde paysanne / Hommage : André Verdon n'est plus
Page 12	Adhérez aux sociétés membres de l'AGSP

Editorial

Lac ou rivières ? des pêches bien différentes !

Il est indéniable que pour bon nombre de pêcheurs genevois, la pêche dans le lac Léman est une activité avant tout à visée «alimentaire». En effet, les ressources halieutiques y sont très importantes et exploitables (de manière raisonnable) sans courir le risque de voir les cheptels s'effondrer. Les très nombreuses captures de Perches illustrent parfaitement cette situation. D'ailleurs, la réglementation en vigueur autorise la capture de 100 Perches par jour et par permis, avec interdiction de rejeter les poissons de petite taille. Cette «obligation» de capture s'explique par le fait que très souvent ces poissons voraces se blessent en engamant profondément l'hameçon, diminuant ainsi considérablement leur viabilité en cas de remise à l'eau. De plus, leur capture en eaux profondes ne leur laisse également que très peu de chances de survie, à cause du «tympanisme» provoqué par leur remontée rapide en surface. L'Ordonnance sur la Protection des animaux (OPAn) en tient d'ailleurs compte en autorisant une telle réglementation, qui pourrait dans le futur logiquement s'appliquer également aux Ombles.

Il en va tout autrement pour les pêcheurs en rivières: la fragilisation des populations de salmonidés par les multiples facteurs de dégradation des cours d'eau, font de cette pêche une activité nettement plus préservatrice des Truites et Ombres, beaucoup plus menacés que leurs «cousines à piquants» du lac. De nos jours, la pêche en rivières ne peut plus avoir un but alimentaire. Certes, la capture demeure l'objectif ultime du pêcheur, mais la remise à l'eau dans de bonnes conditions et avec beaucoup de ménagement est une attitude adoptée par un nombre sans cesse croissant de pêcheurs, conscients de la valeur de ce qui est rare. Là aussi, la nouvelle OPAn édicte les bases d'une pêche respectueuse des poissons, sans remettre en question notre loisir préféré.

Maxime Prevedello - vice-président AGSP



AXA - Winterthur Assurance **Assurances toutes branches :**
 Quai du Seujet 12 Choses - RC - Véhicule - Ménage -
 Agence Principale du Sujet Epargne - Risque - Bâtiment
 Case postale 5345
 1211 Genève 11
Claude-Alain Neury - Agent principal
 Tél. : +41 22 716 06 06
 Fax : +41 22 716 06 00



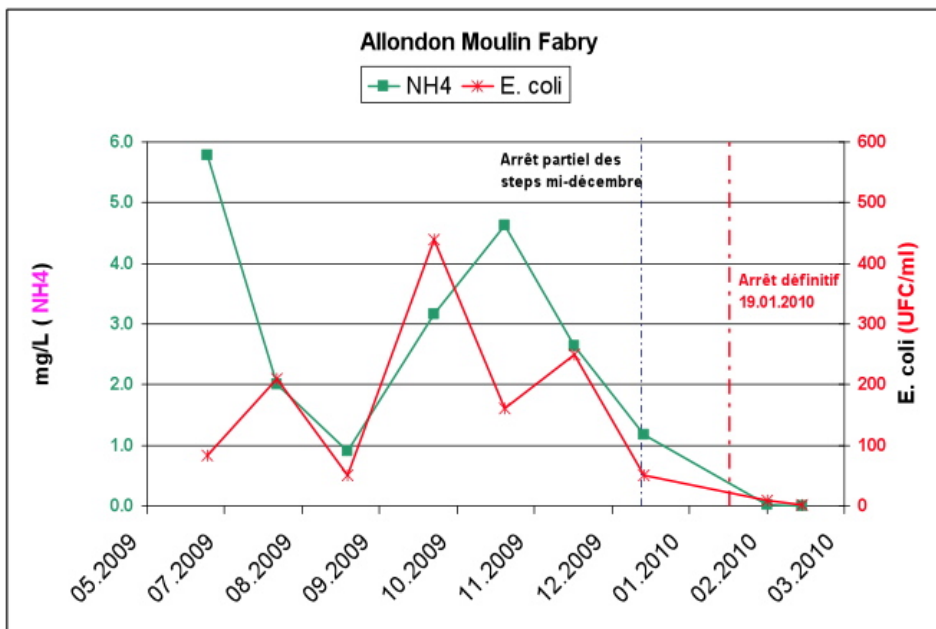
Renaissance ...

(C.E.) Les pêcheurs qui arpentent les rives de l'Allondon depuis ce printemps ont pu constater des événements hautement réjouissants dont les causes ne sont manifestement pas les mêmes, mais dont l'action conjointe a produit ce que la pêche peut espérer de plus plaisant.

D'une part, le retour incontestable et visible des Ombres. Les pêcheurs rencontrés cette année sont en effet unanimes à ce sujet : ils ont vu et capturé bien plus d'Ombres que toutes les années précédentes. Ce retour tant attendu est probablement dû à ces années sans vidanges qui ont permis de maintenir puis de développer la population d'Ombres adultes séjournant une partie de l'année dans le Rhône, et plaide évidemment en faveur d'un arrêt définitif des vidanges du Rhône.

D'autre part, des éclosions massives de grands éphémères durant les mois d'avril et mai, qui ont fait monter en surface Ombres et Truites, et fait sortir de leurs boîtes de grosses mouches artificielles que l'on croyait pourtant avoir condamné à perpétuité dans leur cachot en aluminium. S'il est toutefois certain qu'imputer ces magnifiques éclosions à l'absence des eaux usées du Pays de Gex est aller un peu vite en besogne, il n'en demeure pas moins qu'une partie significative des poissons s'est alimentée bruyamment en surface quelques mois à peine après le raccordement des deux stations d'épuration du Pays de Gex à celle du Bois de Bay, et qu'il est donc difficile de ne pas y voir un hommage appuyé des salmonidés à ceux qui ont œuvré à ce projet exceptionnel.

Plus sérieusement, l'Allondon étant le cours d'eau genevois qui est suivi en détail cette année par les services de l'Etat, les résultats intermédiaires montrent que depuis la fin du déversement des eaux usées (janvier 2010), les concentrations de polluants ont baissé de manière spectaculaire, tant pour les éléments majeurs (ammonium par exemple) que pour les micropolluants. D'un point de vue visuel, l'effet est également saisissant : plus de film bactériens ni d'algues filamenteuses sur les galets, même durant l'étiage marqué du mois de juillet !



Graphique montrant la chute drastique des concentrations en *Escherichia coli* et en ammonium. *E. coli* est une bactérie que l'on trouve exclusivement dans les matières fécales des humains et des animaux. Sa présence dans l'eau indique non seulement une contamination récente par des matières fécales, mais aussi la présence possible de bactéries, virus et protozoaires pathogènes. L'ammonium dans l'eau traduit habituellement un processus de dégradation incomplet de la matière organique. C'est donc un excellent indicateur de la pollution par des rejets organiques d'origine agricole, domestique ou industrielle.



Michel va à la pêche

(M.P.) Notre membre et ami Michel Waelchli nous fait parvenir de temps à autre de belles photos de prises réalisées lors de ses voyages de pêche ... qui nous font rêver. Michel est souvent accompagné de Jean-Luc Beyeler. Cette année, ce dernier pensait avoir damé le pion à son camarade d'aventures puisqu'il a capturé (et remis à l'eau) une truite de 20 livres dans le Rio Grande, le bien nommé cours d'eau situé en Argentine australe. Ce n'est qu'au cours du dernier jour de



pêche, lors de la dernière demi-heure, que Michel l'a coiffé au poteau en capturant cette magnifique truite de mer de 24 livres. On peut donc octroyer à Michel le titre envié de « Boleu 2010 ». Michel n'ayant pas la langue dans sa poche nous aurait probablement rétorqué que : « à la pêche, le bol ça se provoque !! » Bravo Michel, et félicitations également à son acolyte Jean-Luc.

Ci-après le commentaire joint par Michel à son message:

« Chers amis, comme déjà indiqué, je n'étais pas en vacances, mais au travail, la preuve: une truite de mer de 12 kilogrammes, longue de 85 cm, tour de taille 60 cm. Poisson exceptionnel pêché dans le Rio Grande avec mon complice Jean-Luc Beyeler (à la caméra). Ce fut le 5 février 2010 à 20h 25 (heure locale) donc -4h. Température de l'eau 8-10 degrés, température de l'air 5 degrés, soleil couchant. Record de la saison...Bons rêves ... Michel »

Une splendide truite de mer du Rio Grande - Argentine (Patagonie)

France voisine : une pisciculture pour soutenir la souche de la «truite du Borne» (74 - Haute-Savoie)

(M.P.) C'est le samedi 20 mars 2010 qu'a eu lieu l'inauguration de la nouvelle pisciculture fédérale de Haute-Savoie au lieu-dit «Le Bien Noyé», en présence des autorités halieutiques et politiques françaises et suisses concernées par ce projet. Souvenez vous, cette installation et l'étang de pêche à la mouche proche, étaient gérés par notre ami François Lacroix qui a remis les clefs des lieux à la Fédération de Pêche de Haute-Savoie. Un objectif pour la pisciculture: maintenir et soutenir la souche native de la «truite du Borne». Les pêcheurs genevois qui fréquentaient ce lieu regrettent de ne plus pouvoir poser leurs mouches sur l'étang du «Bien-Noyé» mais se réjouissent en même temps de ce beau projet de restauration d'une souche locale de truites !!

Rions un peu ... (toute ressemblance avec la réalité n'est que pure coïncidence ... ou relève de la fiction)

• Une femme est au lit avec son amant, qui se trouve être le meilleur ami de son mari. Après avoir fait l'amour, il restent couchés côte à côte. Soudain le téléphone sonne. La maîtresse de maison soulève le combiné. Son amant l'observe et écoute sa conversation:

« Allo ? Oh, bonjour ! Je suis si contente que tu m'appelles ! » Dit-elle d'une voix enjouée; et elle poursuit:

« Vraiment ? C'est magnifique ! Je suis vraiment contente pour toi ... profite bien ... super ... »

«Merci ... d'accord ... à bientôt !»

Alors qu'elle raccroche le téléphone, son amant lui demande, «Qui était-ce ?»

«Oh» répond-elle, «c'était mon mari qui me racontait quel magnifique voyage de pêche il passe en ta compagnie»

• Le directeur d'une petite entreprise et sa secrétaire décident d'aller chez elle prendre du bon temps. Après leur séance de «gymnastique», ils s'endorment tous deux.

Se réveillant de sursaut, le directeur regarde sa montre et constate qu'il est passé 20 heures. Pris de panique, il saute hors du lit, se demandant ce qu'il va bien pouvoir raconter à sa femme.

Il demande alors à sa secrétaire d'aller froter ses chaussures dans l'herbe du jardin. Elle s'exécute. De son côté il s'habille fébrilement, se chausse, embrasse sa secrétaire et s'en retourne vite à la maison.

Alors qu'il ouvre la porte de son domicile, sa femme l'attend dans l'entrée. Visiblement très énervée, elle lui demande ce que diable il a bien pu faire jusqu'à 20h30.

L'homme répond alors calmement qu'il a passé un bon moment intime en fin d'après-midi chez sa secrétaire et qu'ils se sont ensuite endormis tous les deux, oubliant l'heure.

Sa femme le dévisage alors de la tête aux pieds et constatant l'état de ses chaussures s'exclame:

«Espèce de sale menteur, ... tu es allé à la pêche !»

Et pendant ce temps, en France voisine ... (Ain - 01)

(M.P.) Comme la pêche dans notre région est essentiellement transfrontalière, nous énumérons ci-dessous les réalisations qui illustrent la vitalité de l'AAPPMA de Divonne les Bains et de son dynamique président Philippe Cuenin ainsi que son équipe, pour reconquérir les espaces aquatiques dévalorisés par le développement urbanistique incontrôlé des «30 glorieuses». Il reste encore beaucoup de pain sur la planche pour ces gestionnaires éclairés et quelques hommes et femmes politiques, qui ont compris la valeur inestimable d'un réseau hydrographique sain et proche de l'état naturel. A noter que ces travaux ont fait l'objet le 7 mai 2010 d'une visite organisée, suivie d'une réception à la mairie de Divonne les Bains, avec la présence des autorités politiques et administratives et bien sûr, les membres du bureau de l'AAPPMA et des représentants des pêcheurs genevois.

Durant les années 2007-2008 et 2009, le président Philippe Cuenin et sa dynamique équipe se sont investis sans relâche pour que des travaux d'aménagements piscicoles et naturels soient réalisés sur la Versoix et/ou ses affluents ainsi que sur le lac de Divonne, afin d'atteindre les objectifs suivants: protéger et renaturer les cours d'eau et les rives, lutter contre toute forme de pollution et favoriser l'efficacité de la reproduction piscicole.

Travaux et aménagements effectués :

- **Construction d'une passe à poissons** au lieu-dit «Musitelli» (photo) afin de rétablir la libre circulation des géniteurs de truites fario et lacustres. Aménagement du dispositif de franchissement confié à M. J.-C. Raymond, ingénieur à l'ONEMA, spécialiste des passes à poissons. Coût : 48'700.- €

- **Pose d'une quinzaine d'embâcles** (trunks d'arbres déracinés possédant un fût de 4 à 5 mètres) sur le secteur de la Versoix longeant l'hippodrome. Ces souches ont été implantées dans l'axe du cours d'eau et ancrées par des pieux de chêne. Coût : non-communicué.



La nouvelle échelle à poissons «Musitelli» sur le parcours supérieur de la Versoix (qui en France se nomme «La Divonne»)

- **Création de 18 sous-berges en bois** afin de recréer des caches et des habitats pour les truites adultes et juvéniles sur une partie rectiligne de la rivière. Coût : 34'000.- €
- **Création de 2 avancées sur le lac de Divonne** afin de casser l'uniformité des berges et augmenter la biodiversité végétale. Un total de 5 avancées est projeté (3 restent à réaliser) pour un total estimé de 6'500.- €
- **Plantation d'iris jaunes** pour augmenter la biodiversité végétale et améliorer la qualité biologique du lac.
- **Deux journées «Opération Rivières Propres»** (ramassage de déchets) en juin et septembre 2009. A noter que l'AAPPMA de Divonne a fixé une éco-participation sur la vente des permis de pêche (une première sur tout le département de l'Ain !); tout pêcheur participant aux opérations de nettoyage se voit rembourser son éco-participation (10€).

Tous ces travaux ont été réalisés à l'aide de subventions des contributeurs suivants :

Ministère de l'Ecologie / Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse / Fédération Nationale des Pêcheurs de France / Commune de Divonne les Bains / EDF / Groupe Le Progrès / AAPPMA de Divonne les Bains.

En projet pour 2010-2011 :

- **Aménagement de 2 obstacles à la migration** des poissons:

- a) Passage des vannes à l'Office du Tourisme (centre de Divonne)
- b) Busage au lieu-dit «Pont des Aranys» (infranchissable pour les géniteurs)

- **Amélioration des conditions de reproduction** sur la Vouatta, le Munet et le Clézet, petits affluents très importants pour le recrutement des juvéniles (réduction de la largeur, pose de seuils, diversification des habitats et création de caches).

- **Lutter efficacement contre toute forme de pollution** en collaborant avec la direction des Thermes de Divonne afin de supprimer les rejets de l'établissement thermal dans les eaux de surface.

Et enfin, une promesse «choc» du député-maire Etienne Blanc :

Le maire de Divonne les Bains et élu au niveau national (UMP) a promis lors de son discours, la mise sur pied d'un groupe de travail en vue de l'assainissement de l'ancienne décharge actuellement enterrée sous une couche de terre végétale et dont les «jus» s'infiltrent à travers le terrain et polluent chroniquement la Versoix et sa nappe d'accompagnement. Il en coûtera certainement plusieurs millions d'Euros à la collectivité, mais c'est à ce prix que l'on préservera l'image de Divonne les Bains, ville thermale, écologique, et balcon privilégié sur le Léman et les Alpes.

P'TITES NYMPHOS «spécial barrages»

• Le barrage du Châtelot produit de l'énergie verte, mais menace tout l'écosystème du Doubs !!

Source: Le Quotidien Jurassien - Thierry Bédât - 28/02/2010

« C'est inadmissible qu'une entreprise produisant de l'énergie verte menace tout un écosystème », dénonce Laurent Schaffter. Le ministre s'associe au cri d'alarme des pêcheurs jurassiens qui redoutent que les éclusées du barrage du Châtelot fassent disparaître la faune du Doubs. « Une éclusée du Châtelot a détruit toutes les frayères de truites sur plus de quatre kilomètres en décembre dernier », confirme Albino Dal Busco, président des pêcheurs jurassiens.

« Il faut agir et se faire entendre face aux éclusiers qui nous mènent en bateau depuis plus de trente ans, sinon il n'y aura plus de frayères », a averti Frédéric Rast, président «révolté» de la société du Martin-pêcheur, samedi aux Bois, en ouverture de l'assemblée des délégués de la Fédération cantonale des pêcheurs jurassiens (FCPJ).

Le ton était donné et le président Albino Dal Busco a rappelé que deux réunions avec les éclusiers et les offices cantonaux et fédéraux concernés ont déjà permis de faire part du mécontentement des pêcheurs. « Mais tout le monde a pu constater que le problème venait uniquement du barrage du Châtelot. Des promesses ont été faites après ces réunions, mais aucune n'a été tenue », a déploré le président.

Il rappelle que le Groupe E, propriétaire du barrage, s'était pourtant engagé à faire rapidement des essais grandeur réelle d'utilisation du barrage du Refrain comme bassin d'accumulation, afin de lisser les éclusées.

Laurent Schaffter, ministre de l'Environnement et de l'Équipement, a tenu à apporter son soutien aux pêcheurs qui ont accepté, à l'unanimité, de lancer un cri d'alarme: « Si rien n'est entrepris rapidement, certaines espèces de poissons protégées au niveau européen, uniquement présents en Suisse dans le Doubs, vont irrémédiablement disparaître ! »



Alevins victimes d'un éclusée du barrage du Châtelot

• Eclusées ... toi même !!

En Suisse, 130 centrales hydroélectriques augmentent leurs gains en adoptant le régime écologiquement dommageable des éclusées. Les marnages (écarts de débit entre les hautes et basses eaux) causés par ces centrales, mettent à sec et inondent successivement le lit majeur des cours d'eau. Ces variations de débit répétées journalièrement provoquent des dégâts considérables à la faune des rivières. Plusieurs centaines, voire des milliers de poissons et d'innombrables macro-invertébrés en périssent chaque jour.

• Barrage sur le Rhône à l'étude... de quoi s'inquiéter ?

Pour donner suite à la volonté d'améliorer l'autosuffisance énergétique du canton de Genève exprimée par le Conseil d'Etat dans le [discours de Saint-Pierre du 7 décembre 2009](#), un groupe de travail a été constitué en vue d'examiner la faisabilité d'un barrage sur le Rhône sur le site de Conflan (CH/F), en aval du barrage de Chancy-Pougny.

Le département de l'Intérieur et de la Mobilité (DIM) présidera le groupe de pilotage transversal chargé d'étudier au sein de l'Etat la faisabilité, l'impact et les mesures de compensation environnementale du projet. S'agissant d'une réalisation à l'impact transfrontalier, une collaboration sera instaurée avec les offices fédéraux de l'environnement et de l'énergie, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la République Française et la [Compagnie nationale du Rhône](#).

Ce barrage permettrait de produire localement de l'énergie renouvelable correspondant à 5% de la consommation électrique du canton dès 2019. Le groupe de travail rendra ses conclusions au plus tard à la fin 2011. (Ndlr: on les attend avec une certaine crainte !!)

• La «non-vidange» de Verbois

Des années comme 2010, on en redemande ! En effet, suite à un immense retard accumulé par les administrations françaises, la supposée «ultime vidange» de la retenue du barrage de Verbois, planifiée en mai 2010, n'a pas pu avoir lieu. De leur côté les pêcheurs ont le sourire, eux qui constatent avec plaisir qu'après 7 années sans vidange, les Ombres du Rhône repeuplent à nouveau l'Allondon et y séjournent de manière permanente pendant l'été. Pour les «turbineurs» c'est la soupe à la grimace ! Les SIG avaient déjà mandaté les entreprises pour réaliser les modifications aux grilles du barrage, et ont ainsi perdu quelques millions de francs dans l'aventure. Pour une fois qu'on peut dire «Merci la France !!»... on ne va pas cacher notre joie !!

• 800 projets de microcentrales ... une vraie folie !!

La Fédération Suisse de Pêche (FSP) met la pression politique contre l'euphorie sans scrupules en faveur des micros centrales hydroélectriques. En cause la RPC (Rétribution à Prix Coûtant), qui en tant que subvention, agit comme un poison attractif. « Une multitude de projets de micro centrales fleurissent actuellement à travers tout le pays, alors qu'elles n'auraient jamais été construites puisque non rentables sans ce soutien inespéré » nous dit Roland Seiler en s'appuyant sur les renseignements explosifs fournis par l'Office Fédéral de l'Environnement (OFEV) qui annonce que 90% des cours d'eau suisses susceptibles de fournir de l'énergie sont déjà exploités.

BOUTIQUE DU PECHEUR

4, quai du Rhône

CH - 1205 Genève

Tel : +4122 329 16 29 Fax : +4122 321 66 32

Email : info@boutiquedupecheur.ch

Internet : www.boutiquedupecheur.ch

Fishing Shop

... que feriez-vous sans moi ..?



P'TITES NYMPHOS - suite

• La CP nouvelle est arrivée

C'est au mois de juin 2010, que la Commission de la Pêche genevoise a siégé dans sa nouvelle composition. Ci-dessous les 20 représentants pour la législature 2010-2014 :

Partis politiques : Charles **BRINER**, Socialistes ; Christophe **EBENER**, Les Verts ; Jean-Pierre **GOETSCHMANN**, UDC ; Pierre **JORDI**, PDC ; François **NIEDERHAUSER**, Radicaux ; José **PITTET**, Libéraux ; Fabien **DELALOYE**, MCG.

Pêcheurs : John **DUPRAZ**, (lac) - nouveau ; Christophe **HAYOZ**, (rivières) - reconduit ; Michel **FAVRE**, (rivières) - reconduit ; Gérard **KOHLER**, (lac) - reconduit ; Jacques **LANG**, (rivières) - nouveau ; Maurice **MAZZOLA**, (lac et rivières) - nouveau ; Jean-Pierre **MOLL**, (rivières) - reconduit ; William **REITER**, (lac) - reconduit.

Autres représentants : Bernard **CERUTTI**, pêcheurs professionnels ; André **KÜNZI**, SIG ; Yann **FREYMOND**, milieux de protection de la nature ; Olivier **GOY**, ASL ; Jean-Daniel **CHE-VALLEY**, milieux agricoles.

• Depuis 2013 ... chacun sa plage !!

On ne compte plus les entraves à la pêche le long des berges citadines du Rhône genevois. Entre l'immense chantier du TCOB et les innombrables terrasses qui fleurissent en été sur rives et quais du fleuve, les pêcheurs urbains genevois ont des raisons de manifester leur ras-le-bol ! Pour couronner le tout, la Conseillère d'Etat au DIM propose d'aménager des bains publics en aval du Pont Sous-Terre au sentier des Saules, afin que les baigneurs «sauvages» du Rhône profitent de ses eaux rafraîchissantes en été. Le projet de La Plage Publique des Eaux-Vives ne suffit-il déjà plus ?

• Pêcheurs contre Avocat des animaux : 3-0

Le résultat est finalement d'une clarté totale: la Suisse ne deviendra pas le seul pays du monde à prévoir dans sa Constitution un avocat pour animaux, au sens où le préconisait l'initiative de la Protection suisse des animaux (PSA). Ce texte, qui avait rencontré un franc succès lors de la récolte des signatures, a été refusé à une écrasante majorité de 70,5% des votants et par tous les cantons. L'avocat zurichois avait peu auparavant perdu le procès intenté contre un pêcheur zurichois, accusé à tort d'avoir prolongé la capture d'un brochet de plus de 20 livres pendant 15 minutes. Autre effet collatéral qui ne s'est pas fait attendre: la fonction d'avocat pour animaux sera supprimée dans le canton de Zürich à la fin 2010. Cette décision a été prise en juin 2010 par le Grand Conseil zurichois à l'unanimité et sans débat. Plutôt rapide, la réaction !! Finalement, l'affaire du brochet du lac de Zürich aura eu la peau de M. Antoine F. Goetschel ... ce qui n'est pas fait pour nous déplaire.

• Qui l'eût cru ?

Dans le cadre de travaux de réparation d'un collecteur d'eaux usées sur l'Allondon, qui amélioreront par la même occasion la libre circulation des poissons, une pêche électrique a été conduite aux alentours du seuil situé à l'aval du pont de chemin de fer de La Plaine. Résultat: plus de vingt poissons de trente centimètres aux alentours immédiats du seuil ! Il y avait de l'habitat la dessous ... mais personne ne l'avait remarqué !

• Déplacement de familles de harles

Cinq opérations de capture des familles de harles ont été réalisées par le service de la faune sur l'Allondon cette année. Deux familles ont ainsi pu être déplacées au lac Léman, dans la réserve de la Pointe à la Bise. Les nombreux ombrets observés cet été en sont incontestablement les premiers bénéficiaires ! **Dès lors, à quand l'extension de cette pratique sur la Versoix ?**

• Versoix (premier service)

Un contrôle étendu de la qualité de l'eau de la Versoix et de ses affluents a eu lieu en 2009 sur l'ensemble du cours d'eau genevois ainsi que sur une station de référence à Divonne. Selon la publication de l'Etat, la qualité de l'eau est en général plutôt bonne, mais des pollutions provenant de la zone agricole et des eaux usées domestiques sur les affluents est toujours constatée. Néanmoins, au regard des résultats des campagnes de 1997 et 2003, la situation s'est améliorée, notamment en raison des travaux de modernisation de la STEP de **Divonne**.

Pour en savoir plus :

http://etat.geneve.ch/dt/eau/qualite_rivieres-80-736.html

• Versoix (deuxième service)

Les pollutions accidentelles sont par contre toujours d'actualité sur ce cours d'eau puisque cette année encore plusieurs sites du Canal de Versoix (aussi appelé Canal de St-Loup) en portent des traces évidentes: la disparition quasi totale des truitelles !!

• Pollution accidentelle sur le Nant d'Avril

Une grosse pollution a eu lieu le 8 juillet 2010 dans le Nant d'Avril, où près de 2000 litres d'huile mélangée à l'eau ont pu être retirés du cours d'eau.

• Pollution accidentelle sur la Drize

Juste une année après la précédente, un entretien de piscine a été à nouveau ce printemps à l'origine d'une pollution qui a provoqué une mortalité totale des truites sur un tronçon de 500 mètres de la Drize. Ironie de la situation, cette pollution s'est produite dans la même zone de villas que l'année dernière...

• Le saviez-vous ? Les eaux de ruissellement conduisent toujours à une rivière...

Un article de la presse locale indiquait cet été qu'un incendie sur un domaine riverain de l'Aire s'était soldé, quelques jours après, par une grave mortalité de poissons sur ce cours d'eau. Les eaux d'extinction du feu, riches en matières organiques (paille) avaient en effet ruisselé dans la rivière, où leur dégradation par des bactéries a finalement provoqué la quasi disparition de l'oxygène dans ces poches d'eau polluées, et donc entraîné l'asphyxie des poissons. Chose regrettable, des eaux d'extinction d'incendie avaient déjà pollué la Drize... il y a à peine deux ans !

Question: à quand des statistiques publiques sur les pollutions des cours d'eau genevois et une communication claire sur leurs causes et conséquences ainsi que sur les sanctions prises à l'encontre des pollueurs ?

• Les arc-en-ciel se reproduisaient dans la Versoix

Des documents rendus publics prochainement dans le cadre du recours interjeté auprès du Tribunal administratif fédéral par le canton de Genève suite à la réponse négative de l'OFEV à la demande genevoise d'introduire des truites arc-en-ciel dans le Rhône et l'Arve urbains, montrent que les arc-en-ciel avaient commencé à se reproduire dans la Versoix à l'époque où elles étaient massivement déversées dans ce cours d'eau. Leur période de reproduction tardive les rendaient cependant trop facilement capturables par les pêcheurs, ce qui explique leur disparition rapide une fois les déversements abandonnés.

• Calendrier 2010-2011

Fermeture petites rivières : dimanche soir 26 sept. 2010
Fermeture salmonidés au lac : dimanche soir 17 oct. 2010
AD d'automne de la FSP : samedi 30 oct. 2010 - Zürich
Fermeture Arve et Rhône (amont Verbois) : dimanche soir 28 novembre 2010 (nouveau règlement)
Ouverture lac : dimanche 16 janv. 2011 (à confirmer !)
Ouverture rivières : samedi 5 mars 2011
Ouverture rivières limitrophes : samedi 12 mars 2011
Conf. des présidents - FSP : samedi 26 mars 2011
AD de printemps de la FSP : samedi 7 mai 2011
Ouverture de l'Ombre (GE) : samedi 21 mai 2011

Cormorans : lutte d'influences, coups bas et ... reculades !!

(MP) Ce fut d'abord une très bonne surprise lors de la conférence des présidents de la Fédération Suisse de Pêche à Soleure : sur les insistance de la FSP, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) est intervenu et a autorisé des mesures efficaces contre la plaie des cormorans sur le lac de Neuchâtel. Les cantons concernés ont obtenu la possibilité de réguler les colonies de reproduction... **du moins c'est ce qu'on croyait !!**

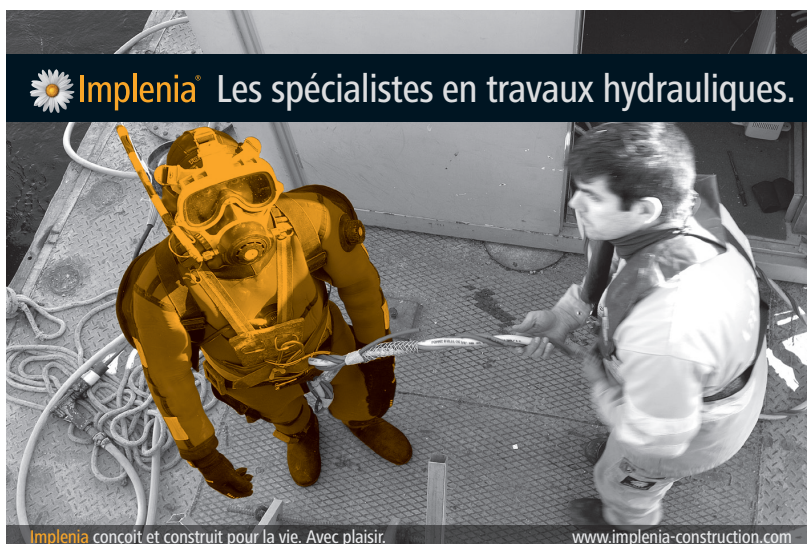
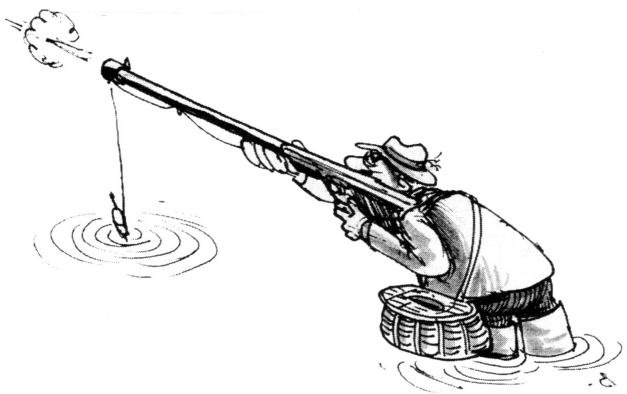
« *Je n'avais encore jamais vu un office fédéral réagir aussi vite* », avait déclaré, sidéré, le président central de la FSP, qui a pourtant l'expérience de la politique, lorsqu'il a pu faire part de la bonne nouvelle à la conférence des présidents : les cantons de Fribourg, de Neuchâtel et de Vaud ont obtenu l'autorisation d'intervenir dans la colonie de reproduction des cormorans sur l'île artificielle du Fanel. Ces cantons avaient déposé leur demande de mesures de régulation le 15 mars 2010, l'OFEV a tranché le 25 mars 2010... **du jamais vu !!** A noter que l'OFEV avait également retiré leur effet suspensif aux éventuels recours ... **trop rapide et trop beau pour être vrai !!**

Cela signifiait alors :

- la mise en place de clôtures pour entraver les décollages et atterrissages ;
- l'élimination des matériaux composant les nids de l'année précédente ;
- la diminution des résultats de couvaison au travers de l'huilage des œufs.

Hélas ! cette disposition n'a tenu quelques jours puisque le recours déposé par l'ASPO, Pro Natura et Helvetia Nostra (de Franz Weber) a eu comme effet que l'OFEV (effrayé ?) a réintroduit immédiatement l'effet suspensif, donnant ainsi aux recourants ce qu'ils désiraient le plus : ... **du temps !!**

Et pourtant, Roland Seiler l'annonçait : « *Il s'agit là de la récompense du travail obstiné réalisé par la FSP à l'encontre des oiseaux piscivores* ». La FSP avait ainsi eu de nombreux entretiens avec des membres du Parlement au cours des derniers mois. Elle a par ailleurs lancé une pétition et l'a déposée après obtention de plus de 10 000 signatures. Résultat, le Conseil national et le Conseil des Etats ont adopté des motions qui présentent une revendication commune: le Parlement attend du Conseil fédéral qu'il fasse quelque chose contre la plaie des cormorans. La revendication des trois cantons en faveur d'une action immédiate dans le cas du lac de Neuchâtel était en adéquation avec cette exigence ... mais les « **adorateurs des plumes** » en ont décidé autrement. La bataille continue, et la patience des pêcheurs est mise à rude épreuve !





NOUVELLES DE LA FEDERATION SUISSE DE PECHE

1. Journal Suisse de la Pêche - Mai 2010

Gestion des adresses

« Nous sommes tout à fait prêts pour que les fédérations cantonales puissent utiliser la gestion en ligne des adresses à leurs fins », a déclaré avec une joie visible l'administrateur **Philipp Sicher** lors de la conférence des présidents de la FSP à Soleure. Il a ensuite montré directement à l'écran à quel point le programme est simple d'utilisation. La capacité de fonctionnement pratique a été testée conjointement par la FSP et la Fédération Cantonale Bernoise. La gestion des adresses garantit qu'une fédération peut rapidement accéder à tous les présidents, caissiers, secrétaires ou membres de manière ciblée. Informations complémentaires : psicher@bluewin.ch



Brevet suisse du pêcheur sportif

Le matériel pédagogique destiné au brevet du pêcheur sportif a, lui aussi, été étendu et doté d'une nouvelle présentation. On y a ajouté davantage d'exemples pratiques d'une part et d'informations contextuelles d'autre part. Lors de la conférence des présidents, il a été expliqué que la publicité pour le brevet est rentable : la FSP touche désormais 5 francs sur chaque outil pédagogique vendu destiné au brevet.

Classeur instructeurs

Le matériel de formation initiale et continue de la FSP ne cesse de s'améliorer et devient de plus en plus attrayant et ciblé. L'administrateur Philipp Sicher a présenté les fiches pratiques nouvellement créées, qui constituent un complément important au classeur instructeurs, également étendu. Il s'agit de photos, dessins ou représentations imprimés sur des feuilles résistantes à l'eau, avec lesquelles on peut sans problème travailler à l'intérieur ou dans la nature. Les nouveaux tableaux faciliteront considérablement le travail des instructeurs.

Poisson de l'année

La désignation du Blageon en tant que poisson de l'année 2010 a été bien reprise par les médias. Le responsable de projet **Martin Huber** a incité les fédérations cantonales et les sociétés de pêche à aborder davantage le sujet du poisson de l'année au sein de leurs cercles d'activité. Différents outils sont disponibles pour ce faire : un prospectus détaillé, des articles de merchandising (commande auprès de la boutique FSP) et un concours ayant pour objectif d'effectuer un monitoring. Au cours des prochains mois, l'équipe chargée du projet souhaite réaliser, dans diverses régions, des actions de repeuplement relayées par les médias. Contact : martin.huber@ziksuhr.ch



Championnat des jeunes pêcheurs

L'annonce par le comité directeur de l'instauration tous les deux ans à partir de 2011 d'un championnat des jeunes pêcheurs en tant qu'événement partenarial de la FSP, des fédérations cantonales et de « Petri-Heil », a reçu un accueil positif. Le championnat doit devenir un véritable événement national avec pour objectif de motiver les jeunes, par le biais d'une compétition attrayante, afin qu'ils se forment. Le concours doit avoir lieu par équipe, mais aussi, et c'est nouveau, être complété par des disciplines individuelles. Il faut en outre élaborer un programme-cadre intéressant, pour que la visite séduise également les adultes et le grand public.

2. Journal Suisse de la Pêche - Juin 2010

En tant que pêcheurs, nous devons mettre un terme à la folie des centrales hydroélectriques

Après le succès remporté avec la contre-proposition à l'initiative sur la protection des eaux, la Fédération Suisse de Pêche a un nouveau projet politique : à l'occasion de l'assemblée des délégués (AD) à Frutigen, une pétition nationale baptisée « Sauvez nos cours d'eau » a été lancée afin de mettre un terme à la folie actuelle des centrales hydroélectriques.

Un an après la grande réorganisation de la Fédération, le président central **Roland Seiler** et son équipe ont rendu compte des objectifs atteints. Cet état des lieux était placé sous une bonne étoile à Frutigen. Cela a commencé avec les votants : avec 62 délégués (et de nombreux invités) représentant 86 pour cent des personnes autorisées à voter, la représentativité de la Fédération de Pêche était assurée. « Il y a eu des époques où nous tremblions pour le quorum », a indiqué Roland Seiler à propos d'assemblées passées.



De très grands accomplissements

Le président central a comparé l'ambitieux programme en sept points présenté en mai 2009 à Schaffhouse au bilan actuel et déclaré : « Je suis moi-même étonné de voir à quel point nous avons progressé en un an seulement. » Il a cité les mots-clés suivants: enrichissement des classeurs des instructeurs, nouveaux documents pour la formation au brevet,

restructuration des anciennes olympiades des jeunes pêcheurs, participation à « Pêche Chasse Tir », poisson de l'année, texte de prise de position, développement de la communication, création d'équipes de compétence, retrait de l'initiative en raison de la contreproposition fructueuse, colloque sur la protection des eaux, gestion électronique des adresses, base financière solide, collaboration constructive avec des partenaires tels que le Club des 111, le BPA, le Bureau suisse de conseil pour la pêche FIBER ou d'autres fédérations.

Pétition : chaque signature compte

Lors de l'AD à Frutigen, le bureau directeur a présenté le nouveau projet politique : la pétition « Sauvez nos cours d'eau » dans la bataille contre l'actuelle ambiance de ruée vers l'or entourant les centrales hydroélectriques. « *Les ruisseaux écologiquement précieux ne doivent pas être sacrifiés sur l'autel de la production de courant* » a critiqué Roland Seiler. La folie des centrales hydroélectriques est due à la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC). « *Dans tout le pays, on planifie des centrales hydrauliques qui n'auraient autrement pas été rentables et n'auraient pas été construites* ». R. Seiler s'appuie dans ce cadre sur les chiffres saisissants de l'Office fédéral de l'environnement, selon lesquels 90% des cours d'eau suisses susceptibles de servir à la production d'énergie sont déjà exploités.

A l'unanimité, l'AD a décidé à Frutigen de lancer une pétition comportant six revendications (voir ci-contre) et de la porter devant le Conseil fédéral, le Parlement et les cantons. Roland Seiler a invité l'assemblée à participer activement à la collecte des signatures. « *Nous autres pêcheurs devons mettre un terme à la folie des centrales hydroélectriques* ». Dans son exposé, Sebastian Hanfland a confirmé que la FSP était sur la bonne voie avec cette pétition. Ce spécialiste muniçois des centrales hydroélectriques a déclaré : « *Les centrales hydroélectriques ne présentent pas d'avantages pour la protection du climat en termes de réduction des émissions de CO2.* » Le prix à payer est trop élevé en l'absence de contrepartie : « *Les centrales hydroélectriques ont toujours un impact sur les poissons peuplant le fleuve* ».

Chaque voix compte : le plus simple est de signer en ligne sur www.sfv-fsp.ch ou à l'aide du formulaire en page 10.

Croissance en Suisse romande

Le point le plus réjouissant à l'ordre du jour de l'AD de Frutigen a été l'admission de nouvelles organisations au sein de la FSP :

- Fédération Internationale des Pêcheurs Amateurs du Léman (FIPAL)
- Fédération cantonale des Pêcheurs Jurassiens
- Corporation des Pêcheurs Professionnels du Lac de Neuchâtel
- Club des 111 de la FSP

Une annonce personnelle était quant à elle bien moins plaisante : **Thierry Potterat** (à droite) a démissionné du poste de vice-président pour raisons familiales. Le président Roland Seiler a rendu hommage à son engagement infatigable, convaincant et compétent pendant de nombreuses années. Rien d'étonnant à ce que Thierry Potterat ait été nommé membre honoraire sous les acclamations. Pour lui succéder, l'AD a élu **Charles Kull** (à gauche)(Concise VD).



3. La FSP demande de permettre une gestion des phosphates pour garantir la production primaire et préserver la biodiversité.

L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) veut équiper les 100 plus grandes stations d'épuration en sorte qu'elles éliminent aussi les micropolluants (résidus de médicaments, produits de soins et de beauté, additifs alimentaires, etc.) qui parviennent à l'heure actuelle dans les cours d'eau et nuisent aux poissons.

La FSP soutient ce projet mais exige parallèlement des mesures à la source (taxe d'incitation, interdictions et restrictions d'utilisation). Dans le même temps elle demande de permettre une gestion des phosphates pour garantir la production primaire et préserver la biodiversité afin de pouvoir renoncer, au cas par cas, à la déphosphatation très onéreuse dans les lacs propres.



Votre partenaire de proximité



Génie Civil - Environnement
Travaux spéciaux
Gravière - recyclage matériaux

15, route de Peney-Dessus - 1242 Peney (satigny)/GE - T 022 753 98 00 - F 022 753 98 98 - www.scrasa.ch



www.sfv-fsp.ch

Schweizerischer Fischerei-Verband SFV
Fédération Suisse de Pêche FSP
Federaziun Svizra da Pestga
Federazione Svizzera di Pesca

Pétition « Sauvez nos cours d'eau »

Selon les renseignements de l'Office fédéral de l'environnement OFEV, 90 pour cent des cours d'eau suisses susceptibles de servir à la production d'énergie sont déjà exploités. Dans la perspective de la « rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) », qui a l'effet d'une subvention, on prévoit aujourd'hui des projets de centrales hydrauliques qui n'auraient autrement pas été rentables et n'auraient pas abouti.

Il y a donc un risque que des ruisseaux jusqu'ici épargnés et des zones écologiquement précieuses soient sacrifiés à la production d'électricité.

En se fondant sur l'art. 33 de la Constitution fédérale, les soussignés adressent par conséquent les souhaits suivants à l'Assemblée fédérale, au Conseil fédéral et aux cantons :

1. La Confédération définit les critères écologiques pertinents qui aboutissent à une exclusion de la subvention au travers de la RPC.
2. Les cours d'eau naturels et peu aménagés, avec une population naturelle de poissons, des frayères d'ombres et de nases et les cours d'eau de montaison des truites de lac doivent, notamment, être épargnés par la construction de nouvelles centrales hydroélectriques.
3. Les cantons désignent les cours d'eau qui, pour des raisons écologiques, touristiques ou halieutiques, n'entrent pas en ligne de compte pour l'exploitation de la force hydraulique.
4. Les centrales hydroélectriques d'une puissance inférieure à 300 kW doivent être exclues de la subvention au travers de la RPC.
5. En cas de nouvelle centrale hydroélectrique, il faut assurer la montaison et la dévalaison, le passage sédimentaire et un rapport entre hautes et basses eaux de 5:1 maximum.
6. Lors de l'autorisation de nouvelles centrales hydroélectriques, il faut obliger les exploitants à s'acquitter d'une taxe de 2 centimes par m³ capté pour le financement de mesures de compensation et de remplacement.

Nom	Prénom	Date de naissance	Rue/N°	NPA Lieu	Signature*
-----	--------	-------------------	--------	----------	------------

manuscrite

* souhaite des informations complémentaires

Remarques :

- Toutes les personnes, indépendamment de leur âge, de leur lieu de résidence ou de leur nationalité, ont le droit de signer la pétition une fois. Les soussignés n'assument aucune obligation.
- **Le plus simple est de signer en ligne sur www.sfv-fsp.ch**
- Les formulaires vides peuvent être copiés à volonté.
- Veuillez renvoyer les formulaires signés à :
Fédération Suisse de Pêche FSP, Case postale 8218, 3001 Berne

L'histoire sans fin ??

Protection des eaux : la ruse des paysans pour «blackbouler» le Parlement !

La Fédération Suisse de Pêche est en colère suite à l'attaque en règle de l'Union Suisse des Paysans contre la révision de la Loi sur la Protection des Eaux. C'est en 2009 que les Chambres fédérales ont mis sur pied cette révision, permettant ainsi aux pêcheurs de retirer leur initiative populaire « Eaux Vivantes ». Ce compromis élaboré soigneusement ne doit pas être mis à mal par la fronde paysanne. C'est la crédibilité du Parlement qui serait ainsi mise en cause.

De quoi s'agit-il ? L'initiative populaire fédérale de la Fédération Suisse de Pêche, qui avait réuni plus de 161'000 signatures en 2006, a beaucoup fait bouger les choses : le Conseil fédéral, le Conseil national, le Conseil des Etats, les cantons, les milieux de l'économie hydraulique ainsi que les initiants sont parvenus à un accord sur un contreprojet cohérent et s'appuyant sur une révision de la Loi sur la Protection des Eaux (LPE). Ainsi les principales exigences de l'initiative ont été largement prises en compte et les pêcheurs ont pu retirer leur initiative.

Etrange attaque du monde paysan

Afin de réaliser les décisions du Parlement, l'Office fédéral de l'Environnement a donc élaboré les modifications nécessaires à l'Ordonnance sur la Protection des Eaux. Du point de vue de la Fédération Suisse de Pêche, il est absolument inacceptable que le monde paysan mène une attaque de grosse envergure contre ce travail de compromis, alors que ces modifications sont la concrétisation de ce qui a été décidé par le Parlement.

Des zones tampon et des terrains : une urgence !

Les zones tampon situées entre les terrains dévolus à l'agriculture et les ruisseaux, rivières et lacs sont un enjeu capital. La Loi fédérale sur la Protection des Eaux oblige les cantons à fixer les surfaces nécessaires aux fonctions naturelles des eaux, à la protection contre les crues ainsi qu'à l'utilisation des eaux. La FSP considère indispensable que la Confédération fixe les exigences minimales obligatoires afin que les cantons soient protégés des tentatives de pression de la part du monde paysan. Les nombreuses pollutions au lisier constatées dernièrement démontrent l'importance de ces zones tampon ainsi qu'une limitation de l'utilisation de ces sols.

Un des objectifs principaux de cette révision est la réduction des effets négatifs provoqués par les nombreuses centrales hydroélectriques qui pratiquent une gestion par éclusées (voir encadré). Il est dans ce cas indispensable de construire des bassins de rétention. Là aussi il faut réserver les terrains nécessaires.

Un affront envers le Parlement

Il est incompréhensible que les représentants politiques du monde paysan tirent à boulets rouges sur cet aspect central du projet. Ils remettent ainsi en question un travail de compromis patiemment élaboré. Du point de vue de la politique nationale, il est extrêmement dangereux que des décisions parlementaires fédérales démocratiquement admises puissent être remises en cause de la sorte par un groupe d'intérêts, en essayant d'influencer des décisions cruciales contre la volonté du Législateur. Selon la Fédération Suisse de Pêche, il est nécessaire que le Parlement ne se laisse pas déborder par ce putsch du monde paysan.

Hommage

André VERDON nous a quittés

(M.P.) Le matin du 1^{er} août 2010, André Verdon ne s'est pas réveillé. A 83 ans, il s'en est allé vers d'autres rivières, d'autres lacs, peuplés de poissons merveilleux et de là haut, il nous regarde avec bonté et bienveillance. A son épouse Renate, ainsi qu'à toute sa famille nous exprimons notre profonde sympathie. Adieu l'ami pêcheur ... tu vas beaucoup nous manquer !!

Nous reproduisons ci-dessous le bel hommage que lui a rendu le journaliste Philippe Dubath, dans le journal «24 Heures».

« Cet homme élégant et cultivé avait le contact aisé, il transmettait volontiers ses histoires vraies mais aussi ses immenses connaissances liées à la vie des rivières. Il avait pratiqué mille métiers avec succès (il fut notamment policier, fonctionnaire aux impôts, gérant d'une institution) mais il était surtout pêcheur. Il fut, en 1982, le premier Romand à passer le brevet de pêcheur sportif. C'est lui encore, en pleine forme, passion intacte, qui sillonna la Suisse romande, ces dernières années, pour y dispenser les cours préparatoires au brevet.



Il y a huit jours, il était encore à la pêche. Mais il ne tuait plus les poissons qu'il trouvait chaque jour plus beaux, plus nobles. Les rivières d'ici et d'ailleurs n'oublieront ni sa silhouette ni sa passion fertile pour elles, ses amies ... » PH. DUBATH

ARTICLES DE PÊCHE
LACS ET RIVIÈRES
www.articles-peche.ch

Un grand choix pour la pêche, rivières, mouche, lacs et traîne. Écoles de pêche lac et mouche.

Mardi à Vendredi: 9h00 à 12h00 / 13h30 à 19h00
Samedi: 9h00 à 12h00 / 13h30 à 18h00
Ouvert le DIMANCHE matin de Juin à Septembre
Fermé le LUNDI

Garbolino
PARKING BATEAU et VOITURE 50 m.

Abu Garcia **MITCHELL**

Articles de Pêche
Route de Suisse 22
1290 Versoix
Tél. +41 (0)22 755 54 41
Fax +41 (0)22 755 54 42
versoix@articles-peche.ch











Le Rond Dans L'eau
Le Pont de Fillings
74250 Fillings
74250 Fillings

Specialiste des
Pêches sportives
Mouches-Leurres

TEL:
0033450311191

www.salonpechenature.com



Vous n'êtes pas encore des nôtres ?

Qu'attendez-vous pour adhérer à l'AGSP ?

Que les derniers cours d'eau naturels soient tous «équipés» de microcentrales hydroélectriques???

Sociétés membres :

Amicale TOS-Lémanique
Les Bouvières

La Carougeoise
Les Pêcheurs de l'Ombre

DEMANDE D'ADHESION (No 57 - Septembre 2010)

Nom/ Prénom : _____ Date de naissance : _____

Adresse : _____ Lieu/No Postal : _____

No de tél. : _____ Email : _____

Je soussigné désire devenir membre de l'AGSP ou de l'une de ses sociétés:

Je désire adhérer à la société : _____ (écrire le nom de la société)

(Votre demande sera transmise au président de la société)

Je désire adhérer à l'AGSP en tant que membre individuel (cotis. : 30.- par année)

Je suis porteur du permis de pêche genevois: lac* rivière *

Je suis nouveau pêcheur et je désire suivre un cours: SaNa Standard* Brevet Pêcheur Sportif *

Cochez la(les) case(s) souhaitée(s)

* entourez ce qui convient

Lieu et date : _____ Signature : _____

AGSP	EBENER Christophe	29, rue de la Tambourine	1227	CAROUGE
AMICALE TOS-Lémanique	MAZZOLA Maurice	239, rue de Bernex	1232	CONFIGNON
LES BOUVIERES	HAYOZ Christophe	4b, ch. de l'Aulne	1212	GRAND-LANCY
LA CAROUGEOISE	BRINER Charles	116, ch. de la Montagne	1224	CH.-BOUGERIES
LES PECHEURS DE L'OMBRE	HONEGGER Jean-Luc	255, rue de Bernex	1233	BERNEX

Site de l'AGSP : www.agsp.ch

Site Ecoles de pêche Genève : www.vulgata.ch

Site de la Fédération Suisse de Pêche : www.sfv-fsp.ch

Site des Bouvières: www.bouvieres.ch